

BILAN CONIP 2003

Dossier CenDoTeC

CenDoTeC

Centro Franco-
Brasileiro de
Documentação
Técnica
e Científica

Sommaire

SOMMAIRE	1
INTRODUCTION	2
LE CONIP 2003	3
<i>Présentation</i>	
<i>Le Prix d' Excellence en Informatique appliquée aux services publics</i>	
<i>Participation française au CONIP 2003 :</i>	
PRESENTATION DE L'ADMINISTRATION ELECTRONIQUE EN FRANCE	5
<i>Problématique</i>	
<i>Principes – étapes – Plan RE/SO 2007</i>	
<i>Les moyens</i>	
<i>Au niveau des collectivités territoriales</i>	
<i>L'administration électronique en chiffres</i>	
L'AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ADMINISTRATION ELECTRONIQUE : L'ADAE	15
<i>Les objectifs de l'ADAE</i>	
<i>Les méthodes de travail</i>	
<i>Son organisation</i>	
A PROPOS	31
<i>Elaboration du dossier</i>	
<i>Supervision et Mise en forme</i>	
<i>Responsable de la publication</i>	

CenDoTeC

Av. Prof. Dr. Lineu
Prestes, 2242
IPEN-CNEN/SP
Cidade Universitária
05508-000
São Paulo SP

Tel: (11)3032-1214
Fax: (11)3032-1552

cendotec@cendotec.org.br
www.cendotec.org.br



ISSN 1518-8744

octobre 2003

I - INTRODUCTION

Créé en 1995, le **CONIP** est le forum brésilien majeur de discussion et de présentation des principales initiatives de modernisation du service public national et international par l'utilisation des Technologies de l'Information. Les trois sphères publiques brésiliennes (fédérale, étatiques et municipales) rencontrent la société dans la recherche de solutions qui amélioreront la démocratie participative des citoyens ainsi que la transparence et l'efficacité de la démocratie au niveau gouvernemental. L'événement réunit dans un même lieu, séminaires, forums, cours, conférences et expositions. Un prix d'Excellence en Informatique Appliquée aux Services Publics est proposé dans le but d'identifier et de divulguer les initiatives de renforcement de la citoyenneté et de la démocratie.

Ces journées ont été l'occasion pour les différentes entités mentionnées de présenter leurs projets dans le domaine du gouvernement et de la démocratie électronique, abordant des thèmes aussi variés que : la gestion électronique de documents ; la modernisation de l'administration ; la cybersanté ; l'éducation à distance ; la formation des cadres ; la sécurité des réseaux et de l'information ; les logiciels libres ; la réduction de la fracture numérique ; le vote électronique ; les télécentres ; la e-justice...

Le congrès s'est déroulé du 11 au 13 juin dernier au Frei Caneca Shopping & Convention, à São Paulo.

La description complète de l'événement et des éditions antérieures est disponible à l'adresse : <http://www.conip.com.br>.

II -LE CONIP 2003

II.1 *Présentation*

Cette IX^{ème} édition a réuni, en l'espace de trois jours, quelques 2000 personnes, contre 1243 en 2002 et 1145 en 2001, 250 conférenciers parmi lesquels M. Júlio César Magain, directeur du programme de E-Mexico, M. Levy, Professeur à l'Université d'Ottawa et Mme Virpatirin, spécialiste en administration publique.

110 activités ont été proposées à travers des cours, des offices de travail, des tables rondes et 71 exposants de toutes les sphères publiques et privées ont été répertoriés.

Liste des exposants présents : <http://www.conip.com.br/expositoros.htm>

Plan du Congrès : <http://www.conip.com.br/planta.htm>

Premier CONIP depuis la mise en place du nouveau gouvernement, de nombreuses personnalités politiques ont présidé la cérémonie d'ouverture du CONIP parmi lesquelles M. José Dirceu, Ministro da Casa Civil, le Secrétaire d'Etat des Technologies Industrielles rattaché au Ministère du Développement, de l'Industrie et du Commerce Extérieur M. Jaguaribe, M. Santana dos Santos, Secrétaire à la Logistique et aux Technologies de l'information du Ministério do Planejamento Orçamento e Gestão (MPOG) et M. Ortiz Assumpção, Secrétaire –adjoint du même Secrétariat.

Le Canada et la France étaient les seuls partenaires étrangers de cette édition. Ce partenariat a consisté en un appui institutionnel français par la participation d'experts français et la prise en charge de deux lauréats du Prix CONIP pour présenter leurs travaux en France et côté canadien par la venue d'un troisième lauréat au Canada.

II.2 *Le Prix d' Excellence en Informatique appliquée aux services publics*

Créé dans le but d'identifier et de divulguer les initiatives de modernisation de l'administration publique par l'utilisation des Technologies de l'Information afin de renforcer l'efficacité de l'administration au service de la participation du citoyen dans démocratie, le Prix CONIP a primé cette année trois travaux parmi les 197 inscrits.

Classifiés en trois catégories (Projets, Cas de succès et Monographies), une première phase de sélection, réalisée par le Comité Consultatif (composition en annexe) a retenu 46 travaux (23 initiatives de succès, 17 projets, 6 monographies) qui ont été présentés pendant le congrès. Après une seconde sélection et délibération 3 finalistes par catégorie ont été sélectionnés et parmi ces lauréats trois prix ont été décernés.

Les travaux primés ont été :

- Cartão Nacional de Saúde e Central de Regulação de Ações em Saúde – Tendências das Tecnologias de Informação em Saúde – Fundação Oswaldo Cruz – Escola Nacional de Saúde Pública ;
- Sessão Eletrônica de Julgamento: e-JUS – Tribunal Regional do Trabalho da 4^o região ;
- As bases para a política pública ambiental: inventário florestal municipal – Instituto Florestal.

Le CenDoTeC a offert un voyage en France à deux des vainqueurs pour qu'ils participent et présentent leur travail au 4^{ème} Forum Mondial de la Démocratie Electronique qui s'est déroulé les 25 et 26 septembre dernier au Palais des Congrès d'Issy-les-Moulineaux, sous la haut patronage de Jacques Chirac. Ce forum a été créé à l'initiative d'André Santini, Député-Maire de la ville et co-président du groupe d'étude de l'Assemblée nationale sur l'Internet, les Technologies de l'information et de la Communication et le Commerce électronique.

Liste des travaux inscrits : http://www.conip.com.br/premio_processo.htm ;

Liste des travaux retenus : http://www.conip.com.br/premio_selecionados.htm ;

Liste des finalistes et des vainqueurs : http://www.conip.com.br/premio_finalistas_vencedores.htm.

II.3 Participation française au CONIP 2003 :

Une délégation d'experts française a participé au CONIP afin de présenter les initiatives et le positionnement de la France, tant sur le plan local que national, en matière d'E-Gouvernement, d'E-Administration et de Logiciel Libre.

Composition :

- M Pascal Souhard, membre de l'ADAE (Agence pour le Développement de l'Administration Electronique service interministériel placé auprès du Premier ministre) a expliqué le rôle de l'Agence et fait un état de l'utilisation du logiciel libre dans l'administration (intervention en annexe) ;
- Mme Marie Virapatirin, experte en administration publique, coordinatrice du réseau n°3 « la démocratie dans la ville », Programme URB-AI a fait part de l'expérience de la ville d'Issy-les-Moulineaux (intervention en annexe) et a présenté avec M.André Luiz Martins, M.Quoniam, Directeur du CenDoTeC les programmes européens de financement de la modernisation de l'administration à travers l'exemple du projet @lis.(en annexe) ;
- M. Georges Chatillon, Maître de conférence à l'Université Paris-I-Sorbonne, Directeur du Dess « droit de l'Internet et Administration », spécialiste en Administration électronique a présenté les lignes directrices de l'administration électronique en France ;
- Mme. Béatrice Pluchon, Chef du bureau de Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication du Ministère des Affaires Etrangères.

III - Présentation de l'Administration Electronique en France

Georges Chatillon

Georges.Chatillon@univ-paris1.fr

Directeur du DESS Droit de l'Internet – Administration – Entreprises

Site du DESS : <http://dcss-droit-internet.univ-paris1.fr/>

III.1 Problématique

Le développement de l'administration électronique publique française s'inscrit d'abord dans la politique de réforme de l'Etat qui comprend une volonté de modernisation de la gestion et une volonté de changement des méthodes de relations entre l'Etat et les usagers.

La modernisation de la gestion publique est sur la bonne voie

La loi organique du 1er août 2001 relative aux lois de finances, nouvelle charte financière de l'Etat, applicable à partir de 2006, a trois objectifs : améliorer l'efficacité de la dépense publique en responsabilisant les gestionnaires et en réformant la gestion publique; renforcer le rôle du Parlement dans la définition, le suivi et le contrôle de la dépense publique; permettre au citoyen de mieux apprécier l'évolution à moyen terme des finances publiques.

Sa mise en œuvre passe par l'organisation des budgets des ministères en missions, programmes et actions dotés d'objectifs et d'indicateurs de performance, par la rénovation de la comptabilité de l'Etat et la promotion de nouveaux modes de gestion, ainsi que par la mise en place de nouveaux systèmes d'information permettant de mesurer le coût des actions publiques.

La modernisation du fonctionnement interne de l'État

Les modes de travail s'adaptent au développement des TIC. Le parc informatique de l'administration compte, fin 2001, plus de 675 000 micro-ordinateurs dont la moitié au moins ont un accès internet ou intranet et près de 300 000 disposent d'un accès direct au web (30 % des postes en 2001 contre seulement 5 % en 1997).

L'ensemble des ministères est désormais raccordé à l'intranet gouvernemental AdER (administration en réseau), outil rapide et sécurisé facilitant les échanges d'informations entre les administrations. On y trouve également un annuaire en ligne qui regroupe les coordonnées de plus de 280 000 agents de l'Etat.

Les systèmes d'information territoriaux (SIT- intranets des différents services déconcentrés de l'État dans une même région ou un même département) constituent un outil précieux de développement du travail interministériel au plan local. Tous les SIT sont opérationnels depuis début 2001.

Le changement des méthodes de relations entre l'État et les usagers est un des enjeux essentiels de l'administration électronique

A l'instar du commerce électronique qui favorise l'achat et la vente à distance par le biais d'internet, l'administration électronique permet aux usagers de faire des demandes numérisées à l'administration et de recevoir des réponses traitées par le même moyen. Les relations numérisées conviennent idéalement aux usagers dont le temps est un bien précieux et qui demandent à l'administration d'être efficace, rapide, et pertinente : pas de déplacement physique, pas de papier, pas ou peu d'attente, des relations lisses, nettes, ergonomiques par l'intermédiaire de l'écran. Cela n'est pas si simple à réaliser.

Le guichet, ou front office ne pose pas des problèmes majeurs. On le verra, les sites internet publics s'améliorent et passent progressivement de l'état de vitrine à celui de centre de ressources et d'échanges. C'est le traitement des demandes et des dossiers qui pose problème car les administrations françaises sont bâties en silo et il faut résoudre des problèmes d'organisation administrative,

d'interopérabilité des programmes informatiques des Ministères, des procédures informatisées et d'interconnexion des réseaux et des machines. Il faut aussi former les agents et résoudre les questions liées à la fracture numérique autant qu'à la lisibilité des formulaires.

La mise en réseau des services de l'État (et des collectivités territoriales) s'illustrent au travers quatre outils et réseaux de travail coopératif

Vit@min, l'extranet du travail coopératif

Vit@Min, outil interministériel de travail coopératif : afin d'améliorer l'efficacité des services de l'État, cet extranet permet aux administrations centrales et aux services déconcentrés de partager des informations et de travailler en réseau sur les thèmes de la modernisation de l'administration.

Outil de mutualisation, simple et utilisable par des non techniciens de l'informatique il permet le partage d'expériences à tous les utilisateurs identifiés afin qu'ils apportent facilement leur contribution.

A ce jour Vit@Min compte 47 thèmes de travail opérationnels (contre 18 en janvier 2001). Il contient un annuaire de d'environ 1600 utilisateurs inscrits sur les listes de diffusion et enregistre 1500 connections par mois.

Les SIT : systèmes d'information territoriaux

Les systèmes d'information territoriaux (SIT) : les SIT sont en place dans la totalité des départements métropolitains et en cours de généralisation dans les DOM et les TOM. Parfois au niveau régional des SIT ont aussi été créés. L'enjeu pour 2002 est de multiplier les contenus et les usages des SIT, sur les thèmes prioritaires de l'action interministérielle de l'État au plan local et en association avec les partenaires de ces politiques publiques, notamment les collectivités locales. C'est l'occasion de transformer en profondeur, pour un meilleur service à l'usager, les pratiques de travail interservices au niveau local.

Le programme AdER (Administration En Réseau)

Le programme s'articule autour de plusieurs outils : l'annuaire interministériel Service d'annuaire (méta-annuaire inter-administrations / MAIA), des applications spécifiques à vocation interministérielle, un service d'interconnexion de messagerie interministérielle, un service de transport (SETI). Le programme AdER (Administration En Réseau), lancé par le CISI du 19 janvier 1999, est un "intranet global" inter-administrations visant à décloisonner et faire coopérer les services de l'État à travers un outil sûr et rapide. AdER s'articule autour de plusieurs services :

- Service d'annuaire (méta-annuaire inter-administrations : MAIA) ;
- Applications spécifiques à vocation interministérielle ;
- Service d'interconnexion de messagerie interministérielles ;
- Service de transport.

Le déploiement du co-marquage de service-public.fr avec les sites publics locaux

Comment l'administration française a-t-elle réglé ces problèmes ? Que reste-t-il à faire ?

L'administration électronique ne se limite pas aux services publics de l'État central ou des services déconcentrés. Les collectivités territoriales assument des missions importantes de service public et elles développent pour cela un grand nombre de services en ligne.

Cependant, il ne faut pas mettre de côté l'interface entre l'administration électronique et les entreprises ou particuliers qui génère des procédures utilisées par les usagers, et qui est en train de créer un marché pour l'industrie des logiciels.

L'administration électronique, au sens public du terme, est l'ensemble des procédures numérisées permettant une relation administrative à distance entre les services publics et les usagers. Ces relations numérisées par le biais de l'internet, sont appelées

téleservices. Pour les mettre en œuvre, les services publics doivent pouvoir communiquer entre eux et avec les usagers, personnes physiques ou morales.

D'une manière générale, les administrations publiques traitent une matière première essentiellement constituée par les données fournies par les usagers, données qu'elles possèdent déjà ou qui lui sont confiées. L'administration électronique doit résoudre les multiples questions posées par le traitement de ces données, leur stockage, leur protection et leur sécurité.

La plupart des questions ont été résolues ou sont en passe de l'être.

III.2 Principes – étapes – Plan RE/SO 2007

7 principes simples gouvernent le développement de l'administration électronique :

Principe de simplification

La mise en œuvre d'une téléprocédure ou d'un téléservice ne peut intervenir qu'après une phase de simplification de la procédure qui a pour objet de rationaliser et de réduire les démarches, de rendre compréhensible la langue administrative, d'éliminer les justificatifs inutiles ou redondants.

Principe de confiance

Les pièces officielles peuvent être librement photocopiées par les usagers et la déclaration sur l'honneur est admise dans de très nombreux cas.

Principe de personnalisation

Les téléprocédures deviennent de véritables téléservices et les administrations rendent des services connexes ou collatéraux aux usagers. Par exemple l'administration fiscale donne la possibilité d'effectuer des simulations d'imposition.

Principe de non exclusivité

Les relations en ligne entre les services publics et les usagers ne sont qu'un des éléments d'information et de traitement des demandes et des dossiers. Les usagers ont toujours droit à la relation téléphonique, aux entretiens et aux documents de papier.

Principe d'unicité d'accès à l'administration électronique

Un portail spécialisé, et, à terme rapproché, un compte administratif unique, "mon service public", constituent pour l'utilisateur la porte d'entrée vers son dossier.

Principe de protection des données

Le Parlement a adopté le 1er avril 2003 une loi relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Cette loi transpose en droit français la directive communautaire 95-46. Cette loi protège efficacement les données nominatives des usagers et confirme leur droit d'accès et de modification.

Principe du dossier unique

Les services publics proposent aux usagers de faire une seule déclaration pour un objectif précis, par exemple un déménagement. L'administration se débrouille pour que les divers services publics concernés prennent en compte le changement géographique et ses conséquences sur un plan administratif.

Fin 2001, lancement de la seconde étape de l'administration électronique

Le gouvernement a engagé, en novembre 2001, une nouvelle étape du développement de l'administration électronique. Les décisions prises lors du Comité interministériel à la réforme de l'Etat du 15 novembre 2001 engagent la deuxième étape de l'administration électronique autour de cinq objectifs :

Développer les téléservices

D'ici à 2005, l'ensemble des services publics seront devenus des téléservices publics ;

Faire progresser la protection des données personnelles

Demain, chaque citoyen disposera de mon.service-public.fr, son site personnalisé pour toutes ses démarches administratives. Il sera assorti, s'il le souhaite, d'un "coffre-fort" électronique qui lui permettra de conserver de manière dématérialisée les pièces justificatives et les documents résultant de ces démarches;

Moderniser pour tous

Les internautes seuls ne peuvent pas bénéficier de l'ensemble de ces progrès. Les progrès doivent également être visibles pour les usagers qui se rendent au guichet ou qui utilisent le téléphone. Une expérimentation est lancée avec les communes de Paris, Lyon, Marseille et Cordes-sur-Ciel ;

Enrichir le débat démocratique

En développant les consultations des citoyens et des acteurs économiques et sociaux sur les projets de l'administration, ainsi que les "livres d'or et de réclamation" sur les sites des services publics ;

Donner toute leur place aux agents publics

Qui sont les véritables bâtisseurs de l'administration électronique, en leur fournissant une formation adaptée, notamment au travers d'un "passport pour l'internet public" qui leur sera proposé en ligne et l'appel à projets "campus numériques pour la fonction publique" qui sera lancé en 2002.

Le plan RE/SO 2007

Le 12 novembre 2002, le Premier ministre, Jean-Pierre Raffarin, a présenté le plan RE/SO 2007. citons le : « Un récent sondage a démontré l'intérêt réel des Français pour le développement de l'administration en ligne : près de la moitié des Français a déjà eu recours aux démarches administratives ou y est favorable. Plus de 80% des internautes ont déjà effectué ou sont prêts à effectuer une démarche administrative sur Internet. Le fait d'éviter de se déplacer, de faire la queue et de perdre du temps, la possibilité de suivre son dossier au jour le jour motivent profondément nos concitoyens. L'administration électronique peut contribuer fortement à simplifier la vie des Français... En matière d'administration électronique, le plus simple a été fait : mettre à la disposition de nos concitoyens l'information publique. Il faut maintenant passer à la vitesse supérieure : notre priorité doit être la dématérialisation des procédures administratives, en commençant par celles qu'effectuent le plus souvent nos concitoyens. Pour donner une dynamique à ce chantier, chaque ministère devra procéder annuellement à la dématérialisation de procédures afin que notre pays atteigne les objectifs européens définis par le plan eEurope 2005. A court terme, les chantiers qui répondent à des attentes clairement identifiées de nos concitoyens vont avancer en priorité :

- Simplifier les démarches de changement d'adresse ;
- Accélérer les procédures de subvention aux associations ;
- Développer les services en ligne personnalisés en mettant en place le site « mon.service-public.fr » ;
- Développer une politique de guichets virtuels de service dans les zones rurales. »

Les chantiers

A l'initiative du cabinet du secrétariat d'état à la réforme de l'Etat la délégation interministérielle à la réforme de l'Etat vient de lancer cinq groupes de travail interministériel sur les thèmes suivants :

- Le projet mon service public.fr
- La carte de vie quotidienne
- Le changement d'adresse
- La demande de subvention pour les associations
- La gestion du courrier électronique des sites internet publics

Mon service public.fr et le compte électronique de l'utilisateur

Le projet « mon.service-public.fr » concerne la personnalisation des informations et des services rendus par l'administration à ses usagers, notamment particuliers. Il s'agit d'accompagner le développement de l'administration électronique par la mise en place d'un portail, point d'entrée personnalisé permettant d'accéder à une configuration d'informations et de téléservices publics.

Le compte électronique a pour objectif d'améliorer les relations des usagers avec l'administration dans le cadre de la personnalisation des informations et des services

La carte de vie quotidienne

L'objectif est d'offrir aux usagers particuliers sur un territoire (ville et/ou département) un bouquet de services publics locaux facilement accessibles à partir d'une carte de vie quotidienne. Une étude de définition de cette carte a été lancée en décembre 2002 afin de déterminer les critères d'efficacité de cette carte et les conditions de son expérimentation. Elle donnera lieu à une cartographie des services rendus par les services de l'Etat et les collectivités territoriales.

Le changement d'adresse

L'objectif du projet est de simplifier, lors du déménagement d'un usager, sa démarche de changement d'adresse auprès des services publics.

Grâce à un prototype de changement d'adresse accessible sur Internet et par téléphone.

L'utilisation de ce service de changement d'adresse sera fondée sur le volontariat des usagers qui définiront eux-mêmes le périmètre des organismes.

La demande de subvention en ligne avec un point d'accès unique pour les associations

Il s'agit d'accélérer les procédures de subventions des associations, grâce à un dossier unique de demande de subvention, l'harmonisation des modalités de traitement du dossier et la fourniture de moins de pièces justificatives.

L'objectif est de réussir à terme, l'instruction de toutes les démarches relatives aux associations par le biais de ce point d'accès unique sur internet.

Gestion du courrier électronique

Faire un état des lieux de la gestion des courriers électroniques dans les ministères, leur permettre de faire ressortir les dysfonctionnements dans le but de clarifier et identifier les modalités de traitement du courrier électronique. Apporter une préconisation utile protocole de réponse, organisation, plate-forme logicielle pour le suivi des réponses à plusieurs agents.

III.3 Les moyens

Les organes centraux, chargés de la promotion et du développement de l'administration électronique sont placés auprès du Premier ministre. Outre le Secrétariat Général du Gouvernement, la Délégation Interministérielle à la Réforme de l'Etat, l'ADAE (Agence

pour le Développement de l'Administration Electronique) est un service interministériel placé auprès du Premier ministre, mis à la disposition du ministre chargé de la réforme de l'Etat. Elle a été créée par le décret du 21 février 2003.

L'ADAE favorise le développement de systèmes d'information permettant de moderniser le fonctionnement de l'administration et de mieux répondre aux besoins du public. Elle contribue à la promotion et à la coordination des initiatives, elle assure leur suivi et procède à leur évaluation. Elle apporte son appui aux administrations pour l'identification des besoins, la connaissance de l'offre et la conception des projets. Elle propose les mesures tendant à la dématérialisation des procédures administratives et à l'interopérabilité des systèmes d'information. Elle assure la maîtrise d'ouvrage de services opérationnels d'interconnexion et de partage des ressources, notamment en matière de transport, de gestion des noms de domaine, de messagerie, d'annuaire, d'accès à des applications informatiques et de registres des ressources numériques. Le conseil d'orientation de l'ADAE réunit des représentants des ministères, des collectivités territoriales, des organismes publics, des usagers et des entreprises, ainsi que des experts.

L'ADAE a un rôle de stimulation, de conseil et d'harmonisation des politiques de simplifications et de mise en oeuvre des téléprocédures et téléservices créés par les Ministères et leurs services déconcentrés dans les départements (subdivisions administratives de l'Etat).

Le programme de travail de l'ADAE, poursuit les opérations mises en oeuvre par l'ATICA, Agence pour les technologies de l'information et de la communication dans l'administration, (interopérabilité – logiciels libres – interconnexion) et la COSA, Commission pour les Simplifications Administratives, (simplifications administratives – téléprocédures) qu'elle a remplacée.

Aujourd'hui, 10 programmes sont en chantier :

Interopérabilité

La circulaire du Premier Ministre du 21 janvier 2002 fixe les conditions de mise en oeuvre d'un cadre commun d'interopérabilité, pour les échanges et la compatibilité des systèmes d'information des administrations.

C'est dans ce cadre que l'ADAE, en application de la circulaire, et après appel à commentaire public, a publié la première version du cadre d'interopérabilité des systèmes d'information publics, qui inclut des lignes directrices techniques, des standards et des référentiels.

Intégration et services en ligne, middleware

Recommandations et analyses en matière d'intégration de services en ligne, notamment en ce qui concerne l'exercice de la maîtrise d'ouvrage et la conservation des données et des documents.

Compatibilité et réutilisation des données, XML

La compatibilité et la réutilisation des données sont deux des conditions de l'intégration des services internes aux administrations ou offerts aux entreprises et aux citoyens ; la réutilisation des données contribue à diminuer les coûts et les délais. Les actions entreprises pour encourager la compatibilité et la réutilisation des données fait largement appel à des standard ouvert (XML).

Réutilisation des logiciels et Bouquet du libre

L'ADAE favorise l'appropriation de logiciels de qualité et leur réutilisation. L'Atelier du libre, consacré aux échanges entre professionnels, et les Journées, chacune dédiée à l'approfondissement d'un thème, sont les principaux moyens d'informations, d'échanges et d'études.

Gestion de la connaissance et e-learning

Les méthodes et les outils de gestion de la connaissance et de la compétence, ainsi que ceux de formation en ligne, sont des vecteurs innovants d'acquisition et de mutualisation des savoirs et des savoir faire, notamment pour les personnels informaticiens.

Performance : groupware, workflow, places de marché

Différents types d'outils permettent d'améliorer la performance individuelle et collective : groupware, workflow, places de marché, ... Cette rubrique est consacrée aux ressources correspondantes.

Publication internet et intranet

Les maîtres d'ouvrage et les responsables de projets Intranet ou Internet étudient les meilleures pratiques en matière de publication et d'échanger entre eux et avec des offreurs de solutions.

Annuaire, MAIA

Les systèmes d'annuaire sont aujourd'hui les pierres angulaires autour desquels se bâtissent les nouveaux systèmes d'informations. Les réalisations dans ce domaine sont de plus en plus nombreuses. MAIA est le méta-annuaire interministériel.

Transport, messagerie

Les services de transport IP permettent l'interconnexion des différentes ressources des systèmes d'information. Le service SETI interconnecte les ministères.

Sécurité

La sécurité est le domaine du responsable de la sécurité des systèmes d'information de chaque entité et, le cas échéant, de la direction centrale de la sécurité des systèmes d'information (<http://www.ssi.gouv.fr>) au sein du SGDN, Secrétariat Général de la Défense Nationale.

III.4 Au niveau des collectivités territoriales

La récente loi constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à l'organisation décentralisée de la République décide à l'article 1er que « Son organisation est décentralisée. » et, à l'article 5 : « Dans les conditions prévues par la loi organique, et sauf lorsque sont en cause les conditions essentielles d'exercice d'une liberté publique ou d'un droit constitutionnellement garanti, les collectivités territoriales ou leurs groupements peuvent, lorsque, selon le cas, la loi ou le règlement l'a prévu, déroger, à titre expérimental et pour un objet et une durée limités, aux dispositions législatives ou réglementaires qui régissent l'exercice de leurs compétences. »

Le projet de loi pour la confiance dans l'économie numérique, adopté par l'Assemblée Nationale le 26 février 2003, contient un amendement autorisant, sous certaines conditions, les collectivités territoriales à devenir opérateurs de réseaux de télécommunications.

Les collectivités territoriales pourraient utiliser cette nouvelle disposition pour établir des réseaux de communication à haut débit afin de favoriser le développement de l'administration électronique et l'établissement de nouvelles relations avec les usagers. L'exemple d'Issy les Moulineaux est exemplaire à cet égard.

Mieux, les collectivités territoriales pourraient utiliser le droit à l'expérimentation prévu par la loi du 28 mars 2003 afin d'innover dans le domaine.

Aujourd'hui la situation des collectivités territoriales au regard de l'administration électronique est très diverse.

III.5 L'administration électronique en chiffres

Tableaux de bord de l'administration électronique

Lors de la présentation du plan pour une République numérique dans la société de l'information (RE/SO 2007), le 12 novembre 2002, le Premier ministre a souhaité faire de la diffusion et de la démocratisation des technologies de l'information, une priorité du Gouvernement. Deux chantiers prioritaires sont d'ores et déjà engagés :

- Le chantier " Internet pour tous ", dont l'objectif le plus visible est le raccordement de 10 millions de foyers abonnés à l'Internet haut débit en 2007, mais également l'aménagement numérique du territoire et l'attractivité des régions.

- Le chantier " Partage et diffusion des usages ", qui vise à sensibiliser les Français sur l'utilité et le maniement des nouvelles technologies.

En 2002, l'administration électronique est devenue une réalité : 4 500 sites internet publics sont ouverts (collectivités locales, universités, administrations centrales, ministères, services déconcentrés...), tous les services de l'Etat sont présents en ligne. On y trouve :

- Les données publiques essentielles (Journaux officiels et données juridiques, rapports publics, bulletin officiel des marchés publics, le site internet de la Bibliothèque nationale de France propose 38 000 volumes en accès gratuit et 35 000 images, ...)
- La totalité des formulaires les plus courants destinés aux particuliers ; au total, début janvier 2002, 1 100 formulaires sont en ligne dont une centaine sont des téléprocédures de première génération (on peut les remplir en ligne et les renvoyer électroniquement) et 121 de "vraies" téléprocédures. De nombreux services sont simplifiés grâce à l'échange électronique des données, via un site internet ou par d'autres voies (EDI)

Quelques exemples :

- Pour le particulier : la possibilité de trouver des offres d'emploi ciblées sur le site de l'ANPE ou, depuis 1999, de calculer ses impôts en ligne ou encore d'obtenir un extrait de casier judiciaire,
- Pour l'entreprise : la possibilité, grâce à la TéléTVA, service ouvert depuis avril 2001, de déclarer et de payer la TVA via un échange unique avec la direction générale des impôts ; ou encore d'effectuer, avec la mise en place du portail " Net-entreprises ", une douzaine de déclarations (la Déclaration unique d'embauche (DUE), la Déclaration annuelle de données sociales (DADS-TDS), la Contribution sociale de solidarité des sociétés (CSSS)...

Il s'agit là d'une véritable révolution dans les échanges entre entreprises et organismes sociaux.

Quelques chiffres clés de l'administration électronique en France :

- 5399 sites Internet publics au 1 mars 2003
- 1328 formulaires en ligne soit plus de 84 % des formulaires administratifs existants
- 194 télé-services publics
- Plus de 70% des postes des administrations connectés en réseau
- 3500 point d'accès publics

Les accès publics à l'Internet

Au 2 novembre 2002 : 3123 points d'accès publics sont à ce jour référencés sur le site internet.gouv.fr dont 873 "espaces publics numériques" (EPN) offrent une première formation générale gratuite, centrée sur l'ouverture au grand public et l'initiation. D'ici 2003 ils devraient être 7000 à pouvoir accueillir dans des lieux tels que les agences locales pour l'emploi, les centres d'information jeunesse.

5 août 2002 : 698 Espaces publics numériques (EPN)

Téléservices" publics"

Quelques mots de précisions sur les termes :

- La notion de téléservice comprend un service à valeur ajoutée proposée par l'administration aux usagers et partenaires. Elle permet d'intégrer un bouquet de services allant au-delà de la formalité administrative à accomplir comme le suivi de dossier personnalisé, les simulations et les calculs en ligne.

- La téléprocédure est une démarche administrative entièrement dématérialisée; de la saisie des informations à l'envoi électronique.

Quelques chiffres

En décembre 2002, on recense 194 téléservices (services de l'État et collectivités locales) se répartissent ainsi :

- 162 pour les particuliers, 32 pour les entreprises.
- 145 pour les collectivités territoriales et 49 pour le champ national.

Equipements matériels

L'équipement en postes informatiques et en connexion est en progression constante, le parc informatique avoisine les 700 000 postes dont les 2/3 sont en réseau (local et/ou intranet). L'administration française offre une infrastructure performante mais nécessaire pour s'inscrire efficacement dans la société de l'information.

Équipement en postes informatiques et connexions 1997-2002 (administration de l'État - services centraux et déconcentrés)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Équipement en poste de travail	450 286	521 635	625 904	648 968	675 560	680 395
Postes en réseau local	170 776	266 014	416 445	509 574	552 365	601 728
Accès web intranet	14 389	68 035	174 717	294 663	344 274	496 935
Accès web Internet	7 453	23 694	75 058	146 935	199 632	191 205
Messagerie Internet	10 626	56 970	131 414	235 041	296 756	433 395

Source : les chiffres indiqués dans ce tableau résultent d'une enquête réalisée par questionnaire par la DIRE en janvier 2002. Il s'agit d'une compilation des informations communiquées par les ministères. Les chiffres sont donnés en fin d'année. Pour 2002, il s'agit d'une prévision.

Détail par ministère (2002)

Ministère (1)	Postes de travail	messagerie	postes en réseau	postes web intranet	postes web internet
Affaires étrangères	12 000	12 000	12 000	12 000	1 300
Solidarité	15 900	10 000	15 900	15 900	15 000
Agriculture et pêche	16 000	7 000	14 500	14 500	14 500
Culture	6 500	6 500	6 500	6 500	6 500

Défense	192 000	37 000	140 000	72 000	11 000
Education nationale	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
Emploi	11 148	11 148	11 148	11 148	8 000
Environnement	2 600	2 600	2 600	2 600	2 600
Equipement	61 000	50 000	55 000	45 000	30 000
Finances	180 000	180 000	180 000	180 000	20 000
Intérieur	90 000	50 000	80 000	72 000	18 000
Jeunesse et sports	4 500	3 300	4 100	3 300	3 300
Justice	53 345	30 000	44 866	27 400	27 380
Premier Ministre	2 170	1 720	1 917	1 390	1 670
Conseil d'Etat	2 600	1 500	2 600	2 600	1 500
Outre-mer	380	350	350	350	380
Tourisme	252	247	247	247	75
TOTAL	680 395	433 365	601 728	496 935	191 205

(1) Etat: administrations centrales et services déconcentrés dans les départements et régions

Enquête réalisée par questionnaire par la DIRE en janvier 2002.



IV - L'agence pour le développement de l'administration électronique : l'ADAE

IV.1 Les objectifs de l'ADAE

Pascal Souhard

Membre de l'ADAE :

<http://www.adae.pm.gov.fr>


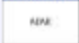
Objectifs de l'ADAE
Méthode de travail
Organisation de l'ADAE

2

Les objectifs de l'ADAE

- Un système d'information performant pour :
 - offrir aux usagers des services répondant à leurs besoins,
 - améliorer les conditions de travail des agents,
 - diminuer les coûts et les délais de traitement des informations.
- Différents canaux :
 - l'Internet pour les personnes qui en disposent,
 - mais également par l'accès aux guichets des administrations, le courrier et, dans certains cas, par téléphone.
- **L'administration électronique ne se résume donc pas à des téléservices ouverts sur Internet.**

Agence pour le développement de l'administration électronique


Objectifs de l'ADAE
Méthode de travail
Organisation de l'ADAE

3

Développer l'administration électronique

- Evoluer vers une administration de services, dans laquelle la satisfaction de l'utilisateur est la préoccupation principale.
- Associer les usagers et les agents publics au processus d'élaboration des services qui leur sont destinés.
- Concevoir et réaliser les services pour qu'ils soient accessibles par divers médias.

Agence pour le développement de l'administration électronique



Objectifs de l'ADAE
Méthode de travail
Organisation de l'ADAE

4

Offrir des services ergonomiques

- Le passage d'un service à un autre ne doit pas décontenancer l'utilisateur, donc :
 - Des données similaires doivent avoir le même intitulé et appeler la même réponse.
 - Les typologies d'actions doivent être présentées de façon similaire.
- Sont donc nécessaires :
 - un référentiel commun pour la cohérence graphique,
 - un référentiel commun pour l'ergonomie.

Agence pour le développement de l'administration électronique



Objectifs de l'ADAE
Méthode de travail
Organisation de l'ADAE

5

Permettre des échanges entre l'administration et l'utilisateur

usager




administration

Déclarations (sociales, fiscale), inscriptions, commande de documents...

Réponse à une demande, accès à un compte, envoi d'alertes...

Agence pour le développement de l'administration électronique




Objectifs de l'ADAAE
Méthode de travail
Organisation de l'ADAAE

Réduire les informations saisies par l'utilisateur, sous son contrôle

- La limitation du nombre des informations que l'utilisateur doit saisir passe par 2 voies :
 - le pré-remplissage des formulaires,
 - la transmission des informations entre administrations.
- Hors les cas explicitement prévus par les textes, cette transmission ne peut être envisagée que :
 - sous le contrôle de l'utilisateur,
 - à sa demande explicite.

6 Agence pour le développement de l'administration électronique




Objectifs de l'ADAAE
Méthode de travail
Organisation de l'ADAAE

Permettre une maîtrise totale de leurs données par les usagers

- Qu'entend-on par « données centralisées » ?
- Quelles données :
 - doit-on centraliser ?
 - peut-on centraliser ?
 - ne peut-on pas centraliser ?
- Un usager devra pouvoir cloisonner comme il l'entend ses accès aux différents services.


7 Agence pour le développement de l'administration électronique

 ADAE	<h2>Offrir rapidement et progressivement de nouveaux services</h2>
Objectifs de l'ADAE Méthode de travail Organisation de l'ADAE	<ul style="list-style-type: none">• Plan RE/SO 2007: approche progressive, permettant d'offrir rapidement une série de services.• Ces services pourront dans un premier temps être limités fonctionnellement ou géographiquement.• Ces services permettront d'apprécier les attentes et les contraintes des usagers.
8	Agence pour le développement de l'administration électronique

 ADAE	<h2>Pour le moyen terme : une démarche progressive et partenariale</h2>
Objectifs de l'ADAE Méthode de travail Organisation de l'ADAE	<ul style="list-style-type: none">• Concertation avec les administrations pour élaborer un schéma d'ensemble accepté par tous.• Mise en œuvre de la cible commune par étapes :<ul style="list-style-type: none">– Élaboration du SI « interstitiel » par l'ADAE, ayant un impact très limité sur les SI des ministères (accrochage),– Convergence des SI des ministères vers les référentiels définis en commun, selon leur calendrier et sous leur entier contrôle .
9	Agence pour le développement de l'administration électronique

	<h2>Pour le court terme : de nouveaux projets de services</h2>
<p>Objectifs de l'ADAE Méthode de travail Organisation de l'ADAE</p>	<ul style="list-style-type: none">• Plan RE/SO 2007 : 2 téléprocédures par ministère et par an.• En interministériel, des prototypes seront disponibles début 2004 :<ul style="list-style-type: none">– Carte de vie quotidienne (CVQ),– changement d'adresse,– demande d'extrait d'acte de naissance,– subventions aux associations,– mon.service-public.fr...• Au démarrage, ces services ne seront pas complets dans leurs fonctionnalités ou dans leur couverture géographique. Ils évolueront dans les mois et les années suivantes.• Ils contribueront à une meilleure connaissance des potentialités de l'administration électronique, et permettront de mieux cadrer les projets de plus long terme.
	<p>Agence pour le développement de l'administration électronique</p>

IV.2 Les méthodes de travail



ADAE

La méthode de travail de l'ADAE

- Organiser la concertation
 - Une réussite réelle et rapide ne peut venir que d'une concertation entre les administrations, et avec les acteurs privés.
- Définir des référentiels
 - Les missions confiées à l'ADAE ne pourront être atteintes que si l'ensemble des administrations partagent la même vision sur les objectifs, les moyens, le calendrier.
- Soutenir et proposer des services opérationnels
 - L'ADAE ne bâtit pas l'administration électronique pour le compte des autres administrations.

Objectifs de l'ADAE
Méthode de travail
Organisation de l'ADAE

11

Agence pour le développement de l'administration électronique



ADAE

Mutualiser les bonnes pratiques

Concertation
Référentiels
Soutien
Services


↑

Objectifs de l'ADAE
Méthode de travail
Organisation de l'ADAE

- Pour obtenir des résultats rapides, durables, à moindre coût, l'ADAE doit :
 - s'appuyer sur l'expérience des pionniers,
 - inciter à la mutualisation des éléments communs.
- Les expériences, réussies ou non, doivent être utilisables par les autres administrations de façon :
 - à accélérer l'élaboration de nouveaux services,
 - à faciliter leur convergence ergonomique,
 - à éviter le renouvellement d'erreurs.

12

Agence pour le développement de l'administration électronique



Concertation
Référentiels
Soutien
Services

Objectifs de l'ADAE
Méthode de travail
Organisation de l'ADAE

13

Mutualiser les coûts

- L'utilisateur et l'agent administratif doivent avoir confiance dans les services, que ce soit en termes
 - de disponibilité,
 - de sécurité,
 - d'assistance en cas de difficulté,
 - d'évolutivité du service.
- Ces exigences nécessitent la mise en place d'infrastructures lourdes et donc très coûteuses.
- Il faut donc mutualiser les coûts, tout en laissant chaque administration maîtresse de ses applications métiers.

Agence pour le développement de l'administration électronique



Concertation
Référentiels
Soutien
Services



Objectifs de l'ADAE
Méthode de travail
Organisation de l'ADAE

14

Concertation avec les administrations

- L'ADAE organise une concertation sur :
 - Les objectifs,
 - les modalités de mise en œuvre
 - techniques, économiques, juridiques,
 - organisationnelles, méthodologiques,
 - calendaires, communication, etc.
 - les outils de pilotage et de suivi.
- Les groupes de travail techniques abordent les sujets transversaux, dans une vision de moyen et long termes.
- Les groupes de travail fonctionnels s'attachent à la réalisation opérationnelle d'un service.

Agence pour le développement de l'administration électronique

Concertation
Référentiels
Soutien
Services

↑

Objectifs de l'ADAE
Méthode de travail
Organisation de l'ADAE

15

Concertation avec les autres structures

- Des groupes de travail existent déjà :
 - La Mission pour l'Economie Numérique (MinEFI),
 - le Forum des droits sur l'internet,
 - l'AFNOR,
 - EDIFRANCE, etc.

- Concertation permanente avec les deux autres services interministériels pour la réforme de l'Etat :
 - La D.M.G.P.S.E.,
 - la D.U.S.A.

Agence pour le développement de l'administration électronique




Concertation
Référentiels
Soutien
Services

↑

Objectifs de l'ADAE
Méthode de travail
Organisation de l'ADAE

16


Coopération internationale

- Tous les pays membres de l'Union Européenne sont engagés dans l'administration électronique.

- La France est en retard sur nombre de ses voisins.

- Pour s'appuyer sur l'expérience de nos voisins et ne pas renouveler leurs erreurs, l'ADAE engagera des échanges avec eux, et notamment avec ceux qui sont les plus avancés.

Agence pour le développement de l'administration électronique



Concertation
Référentiels
Soutien
Services

Objectifs de l'ADAE
Méthode de travail
Organisation de l'ADAE

17

Elaborer des référentiels

- L'ADAE propose les mesures tendant :
 - à la dématérialisation des procédures administratives,
 - à l'interopérabilité des systèmes d'information,
 - ainsi qu'au développement de standards et de référentiels communs.

- L'ADAE définira chaque fois que nécessaire les référentiels utiles aux administrations.
 - Documentation (technique, juridique, organisationnelle, méthodologique, etc.),
 - produits (ex : brique logicielle),
 - service (ex : annuaire, répertoire, réseau, etc.).

- Ils seront référencés par l'ADAE mais gérés par différentes entités.

Agence pour le développement de l'administration électronique



Concertation
Référentiels
Soutien
Services

Objectifs de l'ADAE
Méthode de travail
Organisation de l'ADAE

18

Participer aux actions de normalisation internationale

- La mise en cohérence des SI des administrations, nécessaire à l'élaboration de services, passe par l'adoption de normes et standards.

- Ces normes et standards sont définis au niveau international, et sont souvent imposés par les industriels.

- L'administration française doit s'impliquer dans le processus d'élaboration de normes.

Agence pour le développement de l'administration électronique



Soutenir les acteurs du développement de la e-administration

- L'ADAE doit impulser et soutenir des projets dans le domaine de l'administration électronique.
- Ce soutien pourra être
 - Un soutien financier,
 - un soutien méthodologique,
 - une mise à disposition d'outils mutualisés,
 - éventuellement, des prestations ponctuelles et limitées.
- Chaque sphère administrative disposera d'un point d'entrée identifié au sein de l'ADAE.


19 Agence pour le développement de l'administration électronique



Former et communiquer

- Les projets d'administration électronique sont souvent perçus comme des projets techniques.
- Doivent être assurées :
 - L'information et la formation aux agents publics,
 - l'information et l'assistance aux usagers.
- La communication des différentes administrations doit être coordonnée.

20 Agence pour le développement de l'administration électronique



Concertation
Référentiels
Soutien
Services

↑

Objectifs de l'ADAAE
Méthode de travail
Organisation de l'ADAAE


↓

21

Réaliser des services opérationnels

- L'ADAAE assure la maîtrise d'ouvrage des services opérationnels d'interconnexion et de partage des ressources, notamment en matière :
 - de transport, de gestion des noms de domaine, de messagerie, d'annuaire, d'accès à des applications informatiques et de registres des ressources numériques.
- Elle sous-traite l'ensemble de la maîtrise d'œuvre.
- Elle associe les ministères et les autres administrations à la définition des infrastructures et services.

Agence pour le développement de l'administration électronique



Objectifs

Faire du Royaume-Uni l'environnement le plus sûr et le plus pertinent pour le e-business afin de l'élever à un rang de leader mondial

S'assurer que les services gouvernementaux britanniques soient disponibles en ligne pour chacun à l'horizon 2005

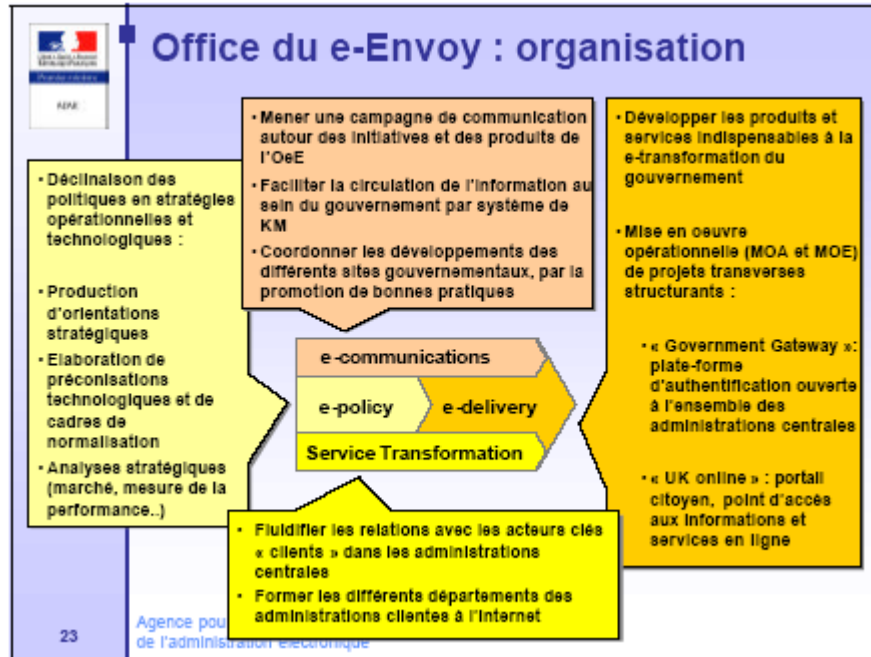
Faire coïncider les besoins des citoyens et leurs capacités d'accès en ligne d'ici à 2005

22


L'Office du e-Envoy : l'homologue de l'ADAAE au Royaume-Uni

- Déclinaison de la stratégie nationale de e-gouvernement
 - en étroite collaboration avec les services des ministères
- Préconisation de cadres normatifs et technologiques
 - Sécurité, interopérabilité...
- Mise en œuvre de quelques projets transversaux structurants
 - Dans un premier temps, de front et middle office
- Mobilisation des administrations et des citoyens autour des enjeux du e-gouvernement

Agence pour le développement de l'administration électronique



IV.3 Son organisation




ADAE

Organisation de l'ADAE

- L'ADAE a été créée par le décret du 21 février 2003.
- C'est un **service interministériel** placé auprès du Premier ministre, mis à la disposition du ministre chargé de la réforme de l'Etat.
- L'ADAE est organisée en quatre départements et un secrétariat général :
 - Dép. Stratégie,
 - dép. Services aux usagers et aux agents publics,
 - dép. Services aux administrations,
 - dép. Communication.

Objectifs de l'ADAE
Méthode de travail
Organisation de l'ADAE

Agence pour le développement de l'administration électronique



ADAE

ADAE : organisation

- Plan stratégique et schéma directeur de l'administration électronique.
- Outils et référentiels communs.
- Maîtrise d'ouvrage de services opérationnels interministériels et définition et la mise en œuvre de leurs évolutions.
- Centre de démonstration.

- Promotion des projets de l'ADAE.
- Valorisation du développement de l'administration électronique.
- Référentiels pour l'ergonomie des services en ligne.
- Mise en œuvre d'un observatoire de l'administration électronique.

- Services au public :
 - mon.service-public.fr,
 - changement d'adresse,
 - demande d'extraits d'acte d'état civil,
 - demande de subvention,
 - carte de vie quotidienne, etc.
- Services aux agents publics :
 - le portail et la carte de l'agent public,
 - formulaires,
 - textes réglementaires (SOLON),
 - la téléformation,
 - les SIT et les SIG,
 - les annuaires, etc.

Communication

Services aux administrations


Stratégie

Services aux usagers et aux agents publics

- Stratégie de la France en matière d'administration électronique :
- Prospective, animation des réseaux.
- Association des usagers à la définition et à l'évaluation des services.

25

Agence pour le développement de l'administration électronique



ADAE


Département Stratégie

- Il a élaboré la stratégie de la France en matière d'administration électronique, et la fait connaître et partager.
 - Il dispose d'une mission Prospective visant à discerner les tendances à long terme en matière d'administration électronique.
 - Il s'assure de la bonne transmission des informations relatives aux projets existants ou envisagés, tant à l'échelon local que par des départements ministériels ou au niveau international.
 - Il associe des usagers à la réflexion au travers d'un comité des utilisateurs institué par l'ADAE.
 - Il soutient les projets s'inscrivant dans la stratégie définie, notamment en matière financière, juridique et méthodologique.
- Il produit notamment un baromètre des attentes des usagers, un tableau de bord du suivi du programme RE/SO 2007, des évaluations concernant la qualité de service et des recommandations.
- Il alimentera le centre de ressources en ligne mettant en valeur les bonnes pratiques.

Objectifs de l'ADAE
Méthode de travail
Organisation de l'ADAE

26

Agence pour le développement
de l'administration électronique



ADAE


Département Services aux usagers et aux agents publics


- La mission des services au public a la responsabilité des projets :
 - le portail personnalisé mon.service-public.fr,
 - le changement d'adresse,
 - la demande d'extrait d'acte d'état civil,
 - la demande de subvention d'une association,
 - la carte de vie quotidienne,
 - la participation à d'autres projets en cours.
- La mission des services aux agents publics a la responsabilité des projets :
 - le portail et la carte de l'agent public,
 - le système de production des formulaires administratifs,
 - l'élaboration et le suivi des textes réglementaires (Solon),
 - la téléformation,
 - les SIT et les SIG,
 - les services d'annuaires interministériels,
 - le travail coopératif,
 - la participation à d'autres projets.

Objectifs de l'ADAE
Méthode de travail
Organisation de l'ADAE

27

Agence pour le développement
de l'administration électronique

 ADAE	<h2>Département Services aux administrations</h2>
Objectifs de l'ADAE Méthode de travail Organisation de l'ADAE	<ul style="list-style-type: none">• Il élabore le plan stratégique et le schéma directeur de l'administration électronique.• Il élabore des outils et des référentiels communs permettant de favoriser le développement de l'administration électronique et les économies d'échelle en matière de développement.• Il assure la maîtrise d'ouvrage de services opérationnels interministériels et ainsi que la définition et la mise en œuvre de leurs évolutions.• Il met en place un centre de démonstration, d'intégration et de validation utilisable par les ministères, les collectivités territoriales et les entreprises permettant de tester des logiciels ou des configurations type.
28	Agence pour le développement de l'administration électronique

 ADAE	<h2>Département Communication</h2>
Objectifs de l'ADAE Méthode de travail Organisation de l'ADAE	<ul style="list-style-type: none">• Il est responsable des actions liées à la communication externe, à la communication auprès des administrations ainsi qu'à la formation des agents publics.• Il élabore et met en œuvre des actions de communication liées aux projets. Il assure la coordination des actions de communication consacrées à l'administration électronique.• Il anime des groupes d'utilisateurs, définit des référentiels dans le domaine de la communication, et met en œuvre un observatoire de l'administration électronique.• Il développe la présence de ces sujets dans les programmes de formation des agents publics.• Il élabore et met en œuvre les sites web de l'ADAE.
29	Agence pour le développement de l'administration électronique



Merci de votre attention !

- www.adae.pm.gouv.fr

Objectifs de l'ADAE
Méthode de travail
Organisation de l'ADAE

30

Agence pour le développement
de l'administration électronique

V -A propos

V.1 Elaboration du dossier

Ce dossier CenDoTeC a été réalisé par Aurélie Morel : aurelie@cendotec.org.br.

V.2 Supervision et Mise en forme

Joachim Queyras, Volontaire International au CenDoTeC : joachim@cendotec.org.br.

V.3 Responsable de la publication

Luc Quoniam, professeur des Universités, Directeur du CenDoTeC : quoniam@cendotec.org.br.

Prenez contact avec le *CenDoTeC !!!*

Pour tout

dossier d'Intelligence Territoriale, de Veille Technologique,

d'Information Scientifique et Technique

sur le Brésil